

**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2012**

L'an deux mille douze, le 15 mars à 20h45 le Conseil Municipal de la Commune de Forges-les-Bains, régulièrement convoqué le 9 mars 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LESTIEN, Maire.

Présents : M. BOUCHON, M. GOWIE, Mme CHABRIER Claire, Mme DAUMAIN, M. VYNCKE, Mme CHABRIER Marie, M. AUDONNEAU, M. ENJARY, M. ROUGELOT, Mme GAMBART, Mme ROUFFIGNAC, Mme GHEERBRANT, Mme JULLIEN, M. CHAMBRE, M. ETIENNE, Mme BOURDARIAS, Mme DESMEDT.

Absents : M. PAJAK (pouvoir donné à M. GOWIE), M. DESSAUX (pouvoir donné à M. ENJARY), Mme PETRUZZELLA (pouvoir donné à Mme CHABRIER Claire), Mme DEZARD (pouvoir donné à Mme GHEERBRANT), Mme OVERZEE (pouvoir donné à Mme CHABRIER Marie), M. YENGO, M. DESHAYES, M. MARI, M. JAUNEAU.

Monsieur LESTIEN ouvre la séance à 20h50.

Secrétaire de séance : Madame CHABRIER Marie.

Monsieur LESTIEN accueille Monsieur Christophe CHAMBRE en remplacement de Monsieur Gérard VITRY qui a démissionné.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE
POUVOIRS**

↳ **Décision 05-2012 du 07/02/2012** fixant Les tarifs des séjours organisés par le Club Des Jeunes selon le tableau ci-dessous :

- pour le séjour Rafting du 3 au 6 juillet 2012, maximum 7 jeunes
- pour le séjour à Dinan du 9 au 13 juillet 2012, maximum 7 jeunes

Tranches de quotient familial		Tarifs applicables en 2011/2012	%	1er versement à l'inscription	2e versement 31/05/2012
Plus de 1500,00 €	T9	225,00 €	100%	112,50 €	112,50 €
De 1300,01€ à 1500,00€	T8	202,50 €	90%	101,25 €	101,25 €
De 1150,01€ à 1300,00€	T7	180,00 €	80%	90,00 €	90,00 €
De 1000,01€ à 1150,00€	T6	157,50 €	70%	78,75 €	78,75 €
De 850,01€ à 1000,00€	T5	135,00 €	60%	67,50 €	67,50 €
De 700,01€ à 850,00€	T4	112,50 €	50%	56,25 €	56,25 €
De 550,01€ à 700,00€	T3	90,00 €	40%	45,00 €	45,00 €
De 400,01€ à 550,00€	T2	67,50 €	30%	33,75 €	33,75 €
De 00,00€ à 400,00€	T1	45,00 €	20%	22,50 €	22,50 €

↳ **Décision 06-2012 du 06/02/2012** fixant les tarifs des sorties et soirées organisées par le Club Des Jeunes comme suit :

- Soirée au club, le 18 février 2012 : 4 € par jeune
- Laserjungle à Rambouillet, le 1^{er} mars 2012 : les deux parties 10 € par jeune

↳ **Décision 07-2012 du 13/02/2012** fixant les tarifs du séjour organisé par le Club Des Jeunes selon le tableau ci-dessous :

Séjour Dinan du 9 au 13 juillet 2012, maximum 7 jeunes

Tranches de quotient familial		Tarifs applicables en 2011/2012	%	1er versement à l'inscription	2e versement 31/05/2012
Plus de 1500,00 €	T9	207,00 €	100%	103,50 €	103,50 €
De 1300,01€ à 1500,00€	T8	186,30 €	90%	93,15 €	93,15 €
De 1150,01€ à 1300,00€	T7	165,60 €	80%	82,80 €	82,80 €
De 1000,01€ à 1150,00€	T6	144,90 €	70%	72,45 €	72,45 €
De 850,01€ à 1000,00€	T5	124,20 €	60%	62,10 €	62,10 €
De 700,01€ à 850,00€	T4	103,50 €	50%	51,75 €	51,75 €
De 550,01€ à 700,00€	T3	82,80 €	40%	41,40 €	41,40 €
De 400,01€ à 550,00€	T2	62,10 €	30%	31,05 €	31,05 €
De 00,00€ à 400,00€	T1	41,40 €	20%	20,70 €	20,70 €

La décision n° 05-2012 est annulée et remplacée par la présente.

↳ **Décision 08-2012 du 13/02/2012** fixant les tarifs du séjour organisé par le Club Des Jeunes selon le tableau ci-dessous :

Séjour Rafting du 3 au 6 juillet 2012, maximum 7 jeunes

Tranches de quotient familial		Tarifs applicables en 2011/2012	%	1er versement à l'inscription	2e versement 31/05/2012
Plus de 1500,00 €	T9	225,00 €	100%	112,50 €	112,50 €
De 1300,01€ à 1500,00€	T8	202,50 €	90%	101,25 €	101,25 €
De 1150,01€ à 1300,00€	T7	180,00 €	80%	90,00 €	90,00 €
De 1000,01€ à 1150,00€	T6	157,50 €	70%	78,75 €	78,75 €
De 850,01€ à 1000,00€	T5	135,00 €	60%	67,50 €	67,50 €
De 700,01€ à 850,00€	T4	112,50 €	50%	56,25 €	56,25 €
De 550,01€ à 700,00€	T3	90,00 €	40%	45,00 €	45,00 €
De 400,01€ à 550,00€	T2	67,50 €	30%	33,75 €	33,75 €
De 00,00€ à 400,00€	T1	45,00 €	20%	22,50 €	22,50 €

La décision n° 05-2012 est annulée et remplacée par la présente.

↳ **Décision 09-2012 du 21/02/2012** acceptant la proposition de la société Groupe Bureautique – 9 avenue du Canada – BP 315 – 91958 COURTABOEUF cedex en vue de l'achat de trois photocopieurs, pour des montants HT de :

- 2 KYOCERA TASKALFA 3050 CI au prix global de 4 792,00 €
- 1 KYOCERA TASKALFA 4550CI au prix unitaire de 4 883,00 €
- Coût copie noire : 0,005 €
- Coût copie couleur : 0,049 €

↳ **Décision 10-2012 du 24/02/2012** fixant les tarifs des consommations et préparations vendues à l'occasion de la Marche de Printemps le 18 mars 2012 comme suit :

Eau 50 cl : 1.00 €, Bière : 1,70 €, Cidre (25 cl) : 1.70 €, Oasis / coca / Ice Tea : 1.50 €, Café / Thé : 0.50 €, Vin rosé / rouge (verre) : 0.50 €, Vin rosé / rouge (bouteille) : 3.00 €, Repas : 8.00 €.

↳ **Décision 11-2012 du 8/03/2012** pour ester en justice contre l'établissement SAS EGGTEAM du fait d'une forte présomption de lien entre les pullulations de mouches et l'élevage industriel de poules pondeuses situé au hameau de Bois d'Ardeau.

↳ **Décision 12-2012 du 16/03/2012** acceptant la proposition de la société QUALICONSULT SECURITE – 4, rue du Bois Sauvage – 91055 EVRY Cedex en vue de procéder à une mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé pour la restauration de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption pour un coût de 1 200,00 € HT, soit 1 435,20 € TTC pour la phase conception et un coût de 3 900,00 € HT, soit 4 664,40 € TTC pour la phase réalisation.

↳ **Décision 13-2012 du 22/03/2012** fixant le tarif du repas organisé le mercredi 2 mai 2012 à l'occasion de la semaine des générations à 2,50 €.

Aucune remarque n'est formulée.

➤ *Le compte rendu est approuvé par 18 voix pour, 5 abstentions.*

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (D.O.B.)

Monsieur AUDONNEAU explique que la présentation qui va être faite est dans la continuité des années précédentes avec cette année une attention particulière portée à la gestion prévisionnelle de trésorerie.

Les hypothèses de travail sont les mêmes, à savoir :

Toutes les données de l'année 2011 sont réelles.

Toutes les hypothèses de dépenses sont maximisées :

- les charges du personnel sont prévues avec une augmentation supérieure à l'inflation pour prendre en compte :
 - . les augmentations de salaires,
 - . les glissements de carrières,
- toutes les « optimisations » n'ont pas encore été faites.

Toutes les hypothèses de recettes sont minimisées :

- les recettes exceptionnelles sont systématiquement ignorées,
- seules les subventions actuellement connues et maîtrisables sont prises en compte,
- l'augmentation des recettes fiscales due à l'augmentation de la population est ignorée.

La présentation porte sur :

A) Les grandes dépenses d'investissement en cours y compris celles qui ne demandent plus qu'une simple régularisation budgétaire (perception des soldes de subvention) et celles à venir :

- | | |
|---|-------------------------|
| - Centre Technique Municipal | - travaux divers |
| - école élémentaire | - stade nouveaux locaux |
| - église | - voirie |
| - gymnase | - maison médicale |
| - Vitalis | - télécentre |
| - centre bourg (1 ^{ère} phase) | |

Monsieur ETIENNE s'étonne du montant pour les locaux sportifs, 774 000 € HT, soit plus de 220 000 € au dessus du chiffre qui avait été annoncé.

Monsieur LESTIEN répond qu'une vérification va être faite. Les montants exacts seront communiqués au plus tard lors de la présentation du projet de budget.

Monsieur ETIENNE demande si la présentation faite ce soir sera mise à disposition des élus.

Monsieur LESTIEN répond que cela ne pose pas de problème que cela sera fait. Il convient toutefois de garder à l'esprit que les estimations présentées dans le D.O.B. sont des grandes masses susceptibles d'ajustements.

B) Monsieur AUDONNEAU poursuit la présentation avec les travaux divers qui portent sur :

- | | | |
|----------------------------|-----------------------|------------------------|
| - les services techniques | - le cimetière | - la mairie |
| - le marché forain | - l'école maternelle | - le parc des Thermes |
| - l'éclairage public | - les liaisons douces | - la salle polyvalente |
| - le centre socio culturel | - le fleurissement | - la sécurité routière |

Monsieur ETIENNE demande des détails sur les travaux de sécurité routière envisagés.

Monsieur BOUCHON répond que les principaux travaux de sécurité concerneront la mise en place de ralentisseurs à l'Alouetterie et à Bajolet, plus la mise en place de signalétique sur la départementale 97 au niveau de la zone 30 qui est trop peu respectée.

Madame BOURDARIAS demande des précisions sur le budget fleurissement.

Monsieur BOUCHON répond que l'effort engagé, il y a quelques années, est poursuivi avec des aménagements spécifiques pour les entrées sorties, cette année le bourg et un hameau, les autres hameaux les années suivantes.

C) Monsieur AUDONNEAU poursuit avec la présentation du P.M.T. (Plan Moyen Terme).

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Recette de fonctionnement (k€)	3 410	3 585	4 560	4 567	3 218	3 299
Dépense de fonctionnement (k€)	2 466	2 559	2 695	2 958	2 987	3 047
TVA (k€)	0	120	78	0	18	20
Autofinancement brut (k€)	944	1 041	1 787	1 609	213	231
Part capital de la dette (k€)	102	111	179	169	129	112
Autofinancement net (k€)	842	950	1 617	1 440	84	119
Dette actuelle (intérêt + capital) (k€)	121	106	289	213	174	153
Nouvelle annuité (k€)	0	0	0	87	96	96
Annuité globale (k€)	121	106	289	300	270	248
Fond propre utilisé (k€)	1 993	903	668	1 126	52	400
Résultat		1 041	1 787	1 522	117	136

Monsieur ETIENNE remarque que les dépenses augmentent de 10 % entre 2011 et 2012, pourquoi ?

Monsieur AUDONNEAU explique que la part énergie pèse de plus en plus lourd dans le budget communal.

Monsieur LESTIEN ajoute que c'est un sujet d'importance qui passe notamment par l'amélioration des comportements ; par exemple éteindre l'éclairage dans les pièces inutilisées.

Monsieur ETIENNE propose, comme l'année passée, de réaffecter une partie des crédits en investissement pour le traitement thermique des bâtiments existants ce qui permettrait à terme de contenir le poste énergétique.

D) Taux d'endettement

Le taux d'endettement va dépasser les 8 % en 2013 pour commencer à décroître ensuite. Ceci laisse une marge de manoeuvre encore appréciable à la Commune.

Monsieur ETIENNE demande quel sera l'encours de la dette à la fin du mandat ?

Messieurs AUDONNEAU et BOUCHON répondent que l'encours sera d'environ 2,5 millions d'euros.

Monsieur ETIENNE rappelle que la Commune de Forges figure parmi les 30 communes les plus imposées en Essonne au niveau du foncier bâti (au dessus de 20 %). Est-il envisagé pour l'avenir de réduire le taux de la taxe foncière compte tenu de l'accroissement du parc et donc de la base imposable ?

Monsieur BOUCHON répond que c'est moins simple qu'il n'y paraît car il faut considérer le tandem bases, taux et non les seuls taux au niveau comparaison. Il y a effectivement des disparités d'évaluation non négligeables d'une commune à l'autre.

Monsieur AUDONNEAU ajoute que le passage à des taux moyens départementaux ou nationaux sur les 2 taxes verrait nos ressources fiscales atteindre les 2,5 M€ contre 1,8 M€ actuellement.

E) Tableau des hypothèses de trésorerie

Ce tableau indique qu'à défaut de la vente effective de la propriété VITALIS d'ici la fin de cette année, il y aura un problème de trésorerie pour financer les dépenses et ce dès le mois d'octobre. Pour faire face à cela, il sera possible de différer le démarrage de certaines opérations mais cela ne suffira pas. La solution c'est de faire appel à une ligne de trésorerie qui fera le tampon entre les dépenses qui seront réalisées à coup sûr sur 2012 et la vente qui pourrait n'intervenir qu'en toute fin d'année voire en début d'année prochaine.

Monsieur AUDONNEAU propose de faire un point début juillet sur les perspectives de concrétisation de la vente et de lancer une consultation auprès des banques pour une ligne de trésorerie, si nécessaire.

Madame DESMEDIOT revient sur le sujet des locaux sportifs et demande quelle est l'utilité de dépenser autant compte tenu de l'état du terrain en herbe et du nombre réduit de pratiquants sur Forges pour le football.

Monsieur VYNCKE rappelle qu'à l'époque de la prise de décision de faire de nouveaux locaux, il y avait une centaine de forgeois inscrits contre seulement 24 aujourd'hui. De plus, il faut souligner que le stade est utilisé quasiment tous les jours.

Monsieur LESTIEN ajoute que c'est l'un des trois objets du contrat régional et que la Commune s'est engagée.

Madame DAUMAIN demande s'il serait possible de changer d'objet dans le contrat et de reporter les crédits sur autre chose ?

Monsieur LESTIEN pense qu'il faut raisonner sur le long terme. Le stade a connu un relatif abandon pour diverses raisons, depuis de nombreuses années, dont des toilettes inadaptées pour des rencontres sportives.

Si le terrain nécessite une nouvelle remise en état, la question est à étudier car il est évident qu'il est nécessaire d'offrir un ensemble correct pour permettre une pratique sportive satisfaisante.

En plus de la présentation qui vient d'être faite, Monsieur LESTIEN souhaite que le conseil réaborde la question de la fiscalité locale, comment faire évoluer les recettes fiscales cette année ?

Pour répondre à cette question, il y a au moins deux approches possibles :

- caler l'évolution des recettes sur l'inflation ; ce qui signifie augmenter les taux communaux puisque la revalorisation annuelle des bases ne compense qu'une partie de l'inflation,
- maintenir les taux au niveau de l'an dernier ce qui signifie accepter de perdre un peu de pouvoir d'achat.

Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, Monsieur LESTIEN propose le maintien des taux, ce qui était déjà le scénario proposé l'an passé.

Cette proposition faisant l'objet d'un consensus de la part du conseil, Monsieur LESTIEN annonce que le projet de budget sera construit sur la base de ce scénario.

➤ *Le conseil municipal donne acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.*

PROJET DE TELECENTRE. REPONSE A UN APPEL A PROJETS

Monsieur LESTIEN rappelle que ce projet a été initié il y a maintenant trois ans et que les choses commencent enfin à bouger au niveau des institutionnels.

Ceci est la résultante d'un long travail de communication et de promotion, soit directement par le biais de l'Association ARA 21 ou encore par l'intérêt que le Parc Naturel Régional (P.N.R.) porte à ce type de projet, qui correspond tout à fait à ses objectifs de développement durable (réduction des déplacements domicile travail en voiture).

Les trois jeunes étudiants en architecture ont en 2010 présenté leur vision d'un futur télécentre, avec outre la réutilisation du bâtiment existant à côté de la Poste, une extension.

Le projet qu'il est envisagé de présenter, dans le cadre de cet appel, se limite au seul bâtiment existant, principalement, pour limiter les coûts. Ainsi, le rez-de-chaussée serait partagé, d'un côté la Poste dans ses locaux actuels, de l'autre le télécentre. A l'étage par contre, toute la surface serait occupée par le télécentre même chose au niveau des combles. Sur ces trois niveaux totalisant 190 m², il est prévu la création d'une vingtaine de postes de travail. L'estimation sommaire, pour le moment, des travaux est de l'ordre de 430 000 € HT. Ce montant résulte de la surface aménagée multipliée par un ratio qui est de 2 000 € du m² d'une part, et des frais d'équipement intérieur (mobilier, cloisons), d'autre part. Sur la base de ce montant, le Conseil Régional pourrait prendre en charge 50 % mais dans la limite d'un plafond de subvention de 200 000 €, d'où l'intérêt de limiter au mieux les dépenses. En outre, les services instructeurs qui vont étudier les dossiers ont pour le moment une vision assez restrictive des travaux d'équipement puisque les travaux de gros œuvre ne seraient pas pris en considération. Une telle vision compromet à coup sûr la réalisation du télécentre, c'est pourquoi Monsieur LESTIEN propose de présenter toutes les dépenses en demandant au Conseil Régional d'adapter les règles lors de l'instruction, ce qui semblerait possible compte tenu des informations données lors d'une présentation du projet aux services instructeurs à Paris.

Monsieur ETIENNE fait le parallèle entre le déploiement du haut débit et le télécentre. En effet, à quoi bon avoir un télécentre si la visioconférence n'est pas possible faute de débit suffisant ?

Monsieur LESTIEN rappelle que le schéma de développement numérique en Essonne va être prochainement voté au Conseil Général, ce qui, à terme, permettra la généralisation du haut débit. D'ici là, l'optimisation des solutions cuivre va permettre de desservir à minima le télécentre.

Monsieur LESTIEN poursuit sur la gestion du futur télécentre qui pourrait être confiée à un opérateur privé. Pour l'utilisateur, la fréquentation pourrait être facturée au temps passé ou avec des volumes forfaitaires sous forme d'abonnements.

Monsieur ETIENNE pense que le développement des technologies nomades va permettre de recourir de plus en plus au télétravail libre de toute contrainte spatiale même si de nombreuses questions restent en suspens comme le contrôle du temps ou les accidents.

Monsieur LESTIEN répond que l'intérêt d'un télécentre est de permettre le contrôle du temps et de la localisation. Le télécentre constitue un lieu de travail labellisé ce qui lève alors tous les problèmes évoqués, du moins pour les salariés sédentaires qui, à défaut, auraient dû travailler à leur domicile.

Un accord national interprofessionnel a été conclu en 2005 sur le télétravail et règle un certain nombre de questions mais pas toutes.

Un télécentre est un atout pour l'entreprise et son salarié puisqu'il s'agit d'un lieu tiers identifié permettant l'exercice des droits et obligations de chaque partie.

Monsieur LESTIEN propose que le vote à venir soit considéré comme un vote sur le principe de continuer à porter le projet de télécentre dans le cadre de cet appel puisque les choses commencent enfin à bouger. Si le dossier passe cette première étape, il y aura ensuite tout un travail de définition qui devra être mené par un maître d'œuvre. Il est urgent que le conseil municipal prenne position puisque la date limite de retour des dossiers est fixée au 23 mars prochain, pour un appel initié fin janvier, il convient de le rappeler

➤ *Le conseil par 19 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions décide de poursuivre le projet de télécentre et pour cela de répondre à l'appel initié par le Conseil Régional sur la base du descriptif et du chiffrage présentés ci-dessus. Charge le Maire de porter ce dossier au mieux des intérêts de la Commune et l'autorise à signer tous documents dans cet objectif.*

CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (C.I.G.)

Monsieur LESTIEN rappelle que le risque chômage est assuré par la Commune en auto assurance, ce qui signifie que c'est aux services de la mairie de faire les calculs des droits lorsque cela se présente.

Vu la complexité de ce type de dossier, la Commune fait appel dans le cadre de contrats triennaux aux services spécialisés du C.I.G.. L'actuel contrat arrive à expiration le 20 mars prochain. C'est pourquoi il est proposé au conseil de valider un nouveau contrat.

Le service proposé ne coûte que s'il est effectivement fait appel au C.I.G. sur la base d'un taux horaire qui est de 48 €.

Dans la note de synthèse, est évoquée la question de savoir s'il est plus intéressant de rester en auto assurance ou d'adhérer à l'assurance chômage. Une étude a été faite par la comptabilité : si la Commune adhère à l'assurance chômage en 2012 cela coûterait 16 500 €. En 2011, la Commune a versé 8 600 € d'indemnité chômage à d'anciens agents contractuels. Le cas des agents stagiaires non titularisés est à part puisque c'est à la Commune de les prendre en charge, sans possibilité d'adhérer à l'assurance chômage.

➤ *Le conseil par 23 voix approuve le contrat proposé. Autorise le Maire ou son représentant à le signer.*

RETROCESSION DES V.R.D. POUR LE LOTISSEMENT DES ACACIAS

Monsieur BOUCHON rappelle que lors du conseil du 25 novembre 2010 a été validé le périmètre de la rétrocession à venir et que depuis, les travaux de remise en état, qui étaient nécessaires, ont été réalisés et contrôlés par la commission travaux qui émet donc un avis favorable pour la poursuite de la procédure.

➤ *Le conseil par 22 voix, 1 non participation au vote (Monsieur VYNCKE) décide :*

De reprendre les parcelles suivantes :

- *L'allée des Acacias ainsi que l'allée des Sorbiers d'un fil d'eau à l'autre et les réseaux sous jacents et aériens (réseau EU, réseau EP, réseau éclairage public) et de les classer dans le domaine public routier communal.*

De reprendre la parcelle suivante :

- *C 915 qui est actuellement à l'état d'espace naturel et qui est un accès potentiel vers les zones boisées situées au dessus.*

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents en vue de solder ce dossier. Rappelle que tous les frais d'acte et de publicité seront supportés par les colotis.

DECISION DE PRINCIPE DE CREER UN CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES (C.M.J.)

Madame Marie CHABRIER explique que les pré-requis existent pour créer un C.M.J., à savoir :

- ✓ le maire pour présider les conseils,
- ✓ les élus en charge de délégation ou de compétences particulières pour les assister au sein des groupes de travail ou des commissions,
- ✓ le D.G.S. pour assurer la partie administrative,
- ✓ la coordinatrice enfance jeunesse pour encadrer les actions de terrain,
- ✓ enfin elle-même en tant que référente, présidente de la Commission Cohésion Sociale.

Un C.M.J. est un organisme informel créé par délibération du conseil municipal qui définira les règles de constitution et le mode de fonctionnement.

Pour pouvoir proposer un scénario, il est souhaitable que le conseil se prononce d'abord sur le principe puis, en cas d'accord, l'idée serait de rencontrer l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes pour profiter de l'expérience des autres et l'adapter au contexte forgeois.

Plusieurs élus se réjouissent de cette perspective.

➤ *Le conseil par 23 voix émet un avis très favorable à l'idée de créer un C.M.J.. Demande à la Commission Cohésion Sociale de faire une ou plusieurs propositions de création et de fonctionnement.*

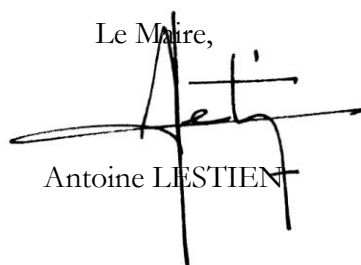
QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur LESTIEN annonce que la décision pour ester en justice dans l'affaire des mouches a été prise. Parallèlement, Monsieur DESSAUX s'occupe de la question des fientes considérées comme un engrais et de la possibilité de sensibiliser les agriculteurs à leur stockage avant épandage.
- Madame GAMBART s'étonne de la présence de trois commerçants forains le mercredi après-midi. Monsieur LESTIEN répond qu'il s'agit d'un essai initié à la demande de ces commerçants. La Société qui gère le marché le samedi a été prévenue et a fait savoir que cela ne la gênait pas tant que les commerçants continuaient à être présents le samedi matin.
- Monsieur ETIENNE demande des nouvelles sur le projet du golf. Monsieur GOWIE répond que le propriétaire a présenté, il y a quelques semaines, un projet autre qu'une résidence hôtelière qui n'était donc pas compatible avec le règlement de zone puisque seules les activités de loisirs sont admises. Pour le reste, il n'y a pas de nouvelles.
- Monsieur ETIENNE demande si la carrière de Bajolet fonctionne de nouveau vu le nombre de camions sur la Départementale 838 ?
Monsieur LESTIEN rappelle que l'arrêté préfectoral d'exploitation a été annulé par le juge administratif. Le comblement actuel est fait au titre de la mise en sécurité du site, laquelle relève d'un autre arrêté préfectoral.
Il rappelle également que les services techniques de la S.N.C.F. rencontrés au mois de janvier dernier sont favorables au traitement des eaux en pied de talus T.G.V. par voie gravitaire et y travaillent actuellement avec l'entreprise E.C.T..
- Madame JULLIEN signale que le Docteur PROFFIT va cesser son activité à la fin de ce mois.
- Madame ROUFFIGNAC soumet le problème suivant au conseil municipal :
 - o Les élèves de CE1 sont actuellement répartis sur deux classes, une classe complète et une classe à double niveau qui compte cinq élèves de CE1.
 - o Tous les élèves de CE1 étudient, le moyen âge, mais alors que la classe complète va partir en classe transplantée sur ce thème, rien n'est prévu pour les cinq élèves.Le conseil municipal accepterait-il le principe d'étendre le bénéfice du quotient familial à ces cinq élèves ? Pour Madame BOURDARIAS le problème se situe à l'amont. En effet, rien n'oblige une enseignante, en l'occurrence celle de la classe complète, à prendre en responsabilité des élèves d'une autre classe. Si cette condition n'est pas remplie, il est malheureusement inutile d'espérer voir ces cinq élèves partir. Monsieur LESTIEN rappelle qu'il n'est évidemment pas question de s'immiscer dans le travail des enseignants mais d'émettre un souhait compte tenu du fait qu'il s'agit d'une allocation de crédit communal : dans la mesure où les conditions d'encadrement de ces cinq enfants viendraient à être remplies du point de vue de l'Education Nationale, le conseil serai-il prêt à consacrer des crédits supplémentaires pour permettre le départ de ces enfants ?
La réponse est oui à l'unanimité.

Le prochain conseil est fixé au jeudi 12 avril 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

Le Maire,



Antoine LESTIEN